

Commune de MONTBERT
(Loire-Atlantique)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 23
- présents 18
- votants 20

OBJET :

**Modification des règlements
intérieurs des Services Enfance**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 27 juin 2023

Étaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques –BENOIT Frédéric - MAUDET Béatrice – DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER YVES - LELIEVRE Véronique – DE BOURMONT Marie-Agnès - ARNAUD Marie-Hélène – NICOLLE Jimmy – BABONNEAU-VALLET Noémie – HERBERT Véronique - TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – BOURÉ Yohann - BISAZZA Romain - AIRAUD Catherine – GUILLET Manuela

Étaient absents : M GOSSEYE Paul (pouvoir à M MIRALLIÉ) – M ROUYER Mickaël (pouvoir à M BISAZZA) - M HAMON Christophe (excusé) – Mme BERTON Sylvie (excusée) – M DUQUESNE Laurent (excusé)

Secrétaire de séance : Mme MAUDET Béatrice

Monsieur le Maire indique que, compte-tenu de la modification du rythme scolaire de l'école René Cassin (passage à 4 jours d'école par semaine), l'ALSH du mercredi sera ouvert toute la journée. Aussi, il convient de modifier le règlement intérieur de l'ALSH du mercredi pour tenir compte notamment des nouveaux horaires d'ouverture.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que cette modification du rythme scolaire a aussi des incidences sur les horaires d'arrivée et de départ des enfants à l'école et donc par voie de conséquence sur les horaires d'arrivée et de départ à l'accueil périscolaire, ainsi que sur le temps de la pause méridienne au restaurant scolaire. Par conséquent, il est également nécessaire de modifier les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne au restaurant scolaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE les nouveaux règlements intérieurs de l'accueil périscolaire, de l'ALSH du mercredi et de la pause méridienne au restaurant scolaire, dont les exemplaires sont joints en annexe de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 044-214401028-20230703-DE07_03072023-DE



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Le Maire,

Mr Jean-Jacques MIRALLIÉ